

Comité technique d'établissement (CTE)

Président: Monsieur Yann LE BRAS, Directeur

Membres titulaires

Chantal BONNETON
Eric BRAUNSTEDTER
Valérie CLEMENT
Jérémy DALMASSO
Florence GROSSO
Christine ILLIANO
Florence LECLERCQ
Chloé LONGUEVILLE MERCIER
Maravillas MAYO
Cécile ROCCA
Catherine TIXIER
Didier SIMON

Membres suppléants

Jean Claude BURTE
Florence BERTRAND
Nassima BOUDIAF
Eric BOYER
Nadine DAVIN
Vincent GEA
Bruno MOTTE
Gilles PARENT
Thierry RUIZ
Sophie SARLIN
Véronique TROUSSARD
Christine VIAL

Participant également aux réunions du CTE :

Docteur Catherine METZ, Chef de Service HAD, représentante de la Commission Médicale d'Etablissement

Annie ALLAMANO, coordonnateur général des soins

Daniel BRICOUT, directeur adjoint direction affaires financières et système d'information

Jean Michel ORSATELLI, directeur adjoint direction offre de soins et des coopérations, de la qualité, de la gestion des risques et de la communication

Jean François REBOUL, directeur adjoint direction des achats, de la logistique, du patrimoine et des équipements

Le CTE est composé de représentants des personnels de l'établissement élus par collègues.

Il est consulté notamment sur :

- Les projets de délibération soumis au conseil de surveillance et sur le plan de redressement présenté par le président du directoire, ainsi que sur l'organisation interne de l'établissement ;
- Les conditions et l'organisation du travail dans l'établissement, notamment les programmes de modernisation des méthodes et techniques de travail et leurs incidences sur la situation du personnel ;
- La politique générale de formation du personnel, et notamment le plan de formation ;
- Les critères de répartition des primes de service, forfaitaire technique et de technicité ;
- La politique sociale, les modalités de la politique d'intéressement ainsi que le bilan social ;
- La politique d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité des soins et de la gestion des risques, ainsi que les conditions d'accueil et de prise en charge des usagers.

Le comité est régulièrement tenu informé de la situation budgétaire et des effectifs prévisionnels et réels de l'établissement. Il est également informé du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.